



## Communiqué de presse

21 septembre 2012

**SIX Exchange Regulation**  
SIX Swiss Exchange SA  
Selnaustrasse 30  
Case postale 1758  
CH-8021 Zurich  
[www.six-exchange-regulation.com](http://www.six-exchange-regulation.com)

Media Relations:  
T +41 58 399 2227  
F +41 58 499 2710  
[pressoffice@six-group.com](mailto:pressoffice@six-group.com)

### **Ouverture d'une enquête à l'encontre de la société Weatherford International Ltd.**

**SIX Exchange Regulation ouvre une enquête à l'encontre de la société Weatherford International Ltd., Zoug, pour violation éventuelle des dispositions relatives à la publicité des transactions du management, à la publicité événementielle ainsi que les dispositions relatives à la procédure de cotation.**

Après examen préliminaire, SIX Exchange Regulation a ouvert une enquête à l'encontre de la société Weatherford International Ltd., Zoug, pour violation éventuelle des dispositions relatives à la publicité des transactions du management, à la publicité événementielle ainsi que les dispositions relatives à la procédure de cotation.

L'enquête porte sur des retards dans la publication de telles transactions du management, sur la pratique d'information de la société concernant la création entendue du capital autorisé que l'assemblée générale a refusé le 23 mai 2012 (publicité événementielle) et la soumission tardive de la requête de cotation pour 70'028'123 actions nominatives provenant du capital autorisé.

La durée de la procédure d'enquête est indéterminée. SIX Exchange Regulation informera le public de l'issue de cette procédure, mais aucun renseignement ne sera communiqué au cours de l'enquête.

Pour de plus amples informations, Dr Alain Bichsel, Head Media Relations, est à votre entière disposition.

Téléphone: +41 58 399 2675  
Fax: +41 58 499 2710  
E-mail: [pressoffice@six-group.com](mailto:pressoffice@six-group.com)

#### **SIX Exchange Regulation**

SIX Exchange Regulation s'acquiesce des tâches qui lui ont été assignées par le droit fédéral, applique les règles édictées par le Regulatory Board et en surveille l'application. SIX Exchange Regulation prononce des sanctions dans la mesure où les règlements lui en attribuent la compétence ou dépose des demandes de sanctions à la Commission des sanctions de SIX Swiss Exchange.



SIX Exchange Regulation est placé sous la responsabilité directe du président du conseil d'administration de SIX Group, ce qui garantit son indépendance à l'égard des activités opérationnelles de SIX Swiss Exchange. SIX Exchange Regulation comprend les services Listing & Enforcement, responsable de la régulation des émetteurs, et Surveillance & Enforcement, chargé de la surveillance du négoce.

[www.six-exchange-regulation.com](http://www.six-exchange-regulation.com)

SIX gère l'infrastructure de la place financière suisse et offre aux acteurs financiers du monde entier une gamme de services complète dans les secteurs du négoce et du règlement de titres, de l'information financière et du trafic des paiements. L'entreprise appartient à ses utilisateurs (environ 150 banques de tailles et d'orientations très diverses). Avec quelque 3'900 collaborateurs et une présence dans 25 pays, son résultat d'exploitation a atteint en 2011 plus de 1,26 milliard de francs suisses et un bénéfice du groupe de CHF 218,6 millions.

[www.six-group.com](http://www.six-group.com)